

**Régate « 3h de Pâté »**  
**BLAYE NAUTIQUE**  
**Grade 5B**  
**15 juin 2024 à BLAYE (33390)**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle re les RCV du chapitre 2.

**.2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles après 19h le 14 juin 2024 à [CLUB HOUSE BLAYE NAUTIQUE](#).
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur [blayenautique33.com](http://blayenautique33.com)

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable au Club House du BN à partir de 15/06/2024 à partir de 9h.
- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes

**INTERSERIE DERIVEURS ET CATAMARANS**

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FF Voile valide :

Pour les mineurs : la licence « compétition » ou « pratiquant » accompagné du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, -des licences temporaires seront disponibles au prix de **20 €** sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription, avec les droits requis, par mail à [blayenautique@gmail.com](mailto:blayenautique@gmail.com) au plus tard vendredi soir 14 juin à 19h30 ou au club house jusqu'au **15 juin 2024, 11h**.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription	
<b>IND</b>	<b>5€ PAR REGATIER</b>	

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<b>15 juin 2024</b>	<b>10h</b>	<b>11h</b>

8.4 **Nombre de courses :**

**1 course, durée fixe 3 heures**

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 10 SIGNAL D'AVERTISSEMENT

**12h30**

## 11 LIEU

Plan d'eau devant BLAYE, autour de l'île PATE.

## 12 LES PARCOURS

Type de Parcours construit autour de l'île Paté

12.1 L'Annexe N°1 à l'AC indique la zone de course.

12.2 L'Annexe N°2 à l'AC indique les heures de marées sur Blaye

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour TOUTES les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 **1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.**

14.2 Le système de classement est le suivant : *dériveurs temps compensé ; catamarans temps compensé ; classement par série si 5 bateaux minimum dans la série*

**Classement supplémentaire : record du tour (temps réel) ; record du nombre de tour (en temps réel).**

**16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

**18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates que sous autorisation du comité de course.

**19 PROTECTION DES DONNÉES**

**19.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**21 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : *A l'issus de la régates*

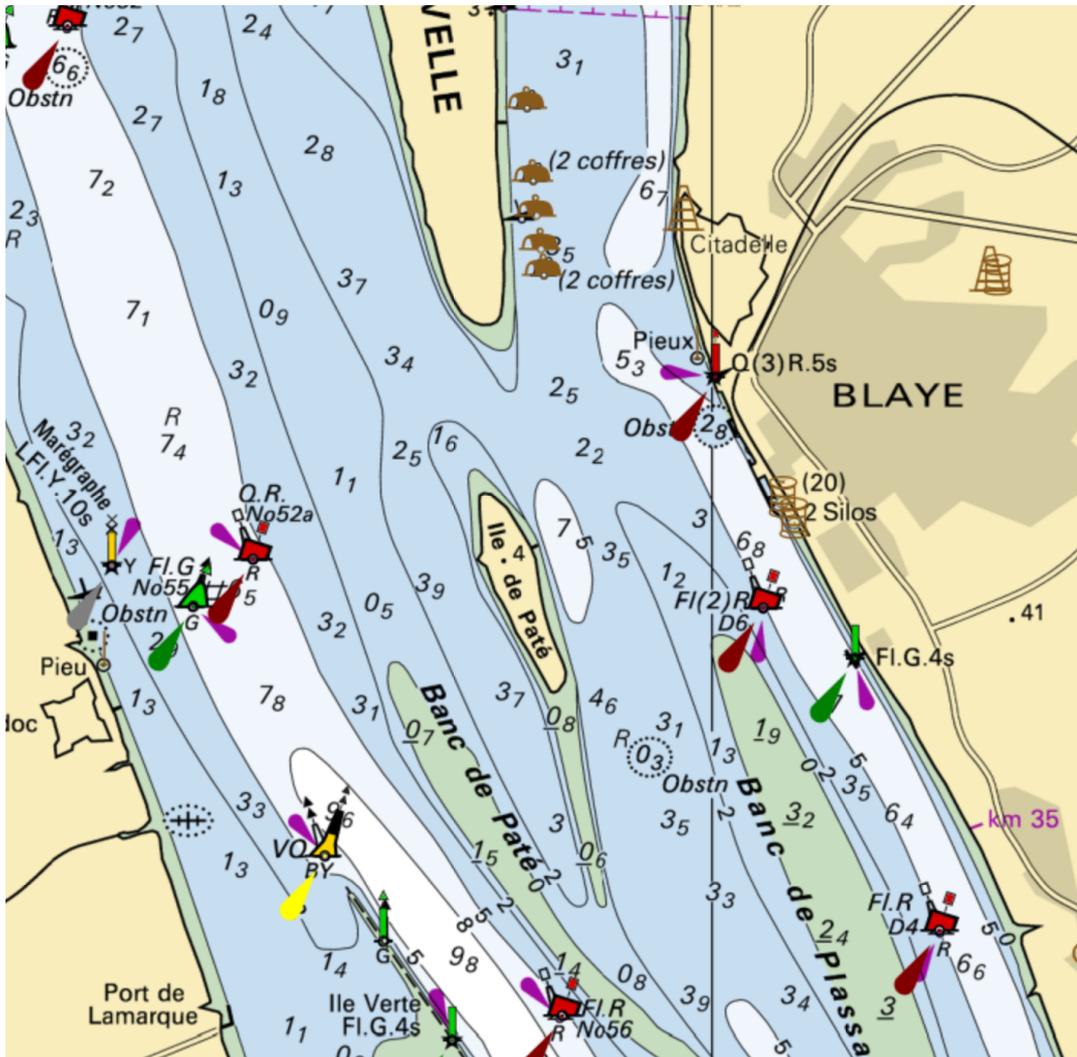
**22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- préinscriptions régatiers par SMS : indiquer vos noms prénoms supports et n° le licence.

*Inscriptions au repas du soir (7 €) et informations*

**Blaye Nautique, 07 76 94 93 58**

## ANNEXE AC N°1 : Zone de Course pour le 15/06/2024



## ANNEXE AC N°2 : Horaires des Marées Blaye pour le 15/06/2024

**BM : 8h26**      **Coef 39**  
**PM : 14h28**      **Coef : 38**      **BM : 20h46**



